

La pauvreté gagne les familles de marins

L'association caritative les Abris du marin lance un SOS. Le nombre de dossiers explose mais les adhérents sont rares et les ressources insuffisantes.

« C'est dramatique... » Président des Abris du marin, Roger Guillaumet constate avec amertume que « la paupérisation des familles de marins s'accélère ». Depuis cinq ans, le phénomène évolue.

« Avant, nous avions surtout des affaires de surendettement à régler, indique-t-il. Ce n'est plus le cas. Beaucoup de ceux que nous épaulons sont des gens vertueux qui ont toujours bien géré leurs revenus. » Mais le niveau de leurs ressources est si faible « qu'au moindre pépin, maladie ou accident du travail, c'est l'engrenage infernal ».

Stopper la dégringolade sociale

En 2006, les bénévoles de l'œuvre sociale, créée en 1899 par Jacques de Thézac, traitaient trente-cinq dossiers. « Cette année, c'est plus du double. » Des marins retraités, des veuves aux ressources ultra-light, font appeler à eux. « De plus en plus de jeunes (28-30 ans) se retrouvent aussi dans des situations délicates après un accident et des indemnités très faibles dans les petites



Roger Guillaumet, président des Abris du marin.

catégories », note Roger Guillaumet.

Les Abris du marin interviennent en complément des institutions sociales. « Nous pouvons débloquer un chèque immédiatement par l'intermédiaire des assistantes sociales. » Jamais de grosses sommes, mais assez pour maintenir la tête hors de l'eau de ces naufragés de la vie.

« Nous prenons en charge quelques mois de cotisations de mutuelle. C'est toujours elle que les

gens suppriment en premier », souligne le président. Factures d'eau, d'électricité, quelques mois de loyer, achat d'un lave-linge... L'association se démène pour stopper la dégringolade sociale.

Jusqu'à présent, elle s'appuyait sur les revenus financiers des sommes récoltées après la vente des derniers Abris du marin et redistribués à 97 %. « Ce n'est plus suffisant. Nous sommes contraints de refuser des dossiers pourtant justifiés. C'est un déchirement. »

Avec une centaine d'adhérents, l'association atteint ses limites. « Avec 10 000 € de plus chaque année, nous soulagerions plus de familles », plaide Roger Guillaumet, espérant déclencher de nouvelles adhésions : « Notre association est agréée d'utilité publique, tout versement est donc déductible des impôts. »

Jean-Pierre BUISSON.

Les Abris du marin : 6, rue Stang An Dour, 29 730 Treffiagat. Tel : 02 98 58 04 01 ou 06 77 10 51 84. abris.du.marin@gmail.com